

COMPTE RENDU du CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Lundi 14 janvier 2013

Présents

Membres du Conseil de Développement

Collège « vie économique et sociale »

Xavier BEULIN – Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret
Jean-Paul CHABROL représentant Guy BAUDRY de l'Union Départementale de la CFDT Loiret
Gérard GAUTHIER – Président de la CGPME du Loiret
Claude GUILLIER – Président UD45 CFE-CGC
Jennifer LEDONNE – Présidente 2013 de la Jeune Chambre Economique
Sylvie LEFEVRE – Présidente du Centre des Jeunes Dirigeants
Aline MERIAU – Présidente de la Fédération des bâtiments du Loiret

Collège « vie quotidienne »

Raymond BESSE – UFC Que Choisir
Philippe LELOUP – Président de l'ASELQO
Joseph PICARD – Président de l'Académie d'Orléans
Elisa PINAULT – Présidente Vitrines d'Orléans
Patrick UGARTE – Président commission Economie/emploi du CESR

Collège « personnalités qualifiées »

Pierre ALLORANT – Vice-président du Conseil d'administration de l'Université d'Orléans
Philippe BEL – Vice-Président du Conseil de Développement
Gérard ETCHANCHU – Président de chambre au tribunal de commerce
Henri JACQUOT – Professeur Emérite à l'Université d'Orléans
Michel L'HEUDE – Architecte, membre de l'Union des Professions Libérales

AgglO

Charles-Eric LEMAIGNEN - Président de l'AgglO
Marielle CHENESSEAU – Chargée de Mission Risques
Lauriane DESBOIS WALLER – Conseiller du DGS
Joëlle GOEPFERT – Directeur de Cabinet et de la Communication
Isabelle MERCIER – Chef de Cabinet
Isabelle SARDOIS ROUCHON – Assistante des Chargés de Mission

AUAO

Catherine TREBAOL – Directrice de l'Agence d'Urbanisme

Excusés

Collège « vie économique et sociale »

Alexandre JOUSSET – Président 2012 de la Jeune Chambre Economique

Collège « vie quotidienne »

Michel BRENDER – Président du C.D.O.S.

Jacques FRAGUAS – FNAUT

Emmanuel GUESDON – Directeur « Le Cercle des Ages »

Collège « personnalités qualifiées »

Pierre DERAJINSKI – Directeur Général du Crédit agricole Centre Loire

Jacques DUNIS – Président de VALLOGIS (anciennement Bâtir Centre)

Pascal HOFFMANN – Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations

YYY

Monsieur BEL annonce les changements dans la nomination des membres :

Alexandre JOUSSET est remplacé par Jennifer LE DONNE, nouvelle Présidente de la JCEO pour le collège vie économique, présente ce soir.

Michel PUPIN est remplacé par Pascal HOFFMANN, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations, absent ce soir.

Jean-Paul CHABROL, représente exceptionnellement Guy BAUDRY, Responsable de l'Union départementale de la CFDT du Loiret.

Il fait part également d'un changement dans le déroulé de la réunion à la suite du désistement d'Alexandre JOUSSET, Président 2012 de la JCEO qui devait faire une présentation de sa contribution. Il précise que Xavier BEULIN doit quitter la réunion à 17 h 45. Ph. BEL annonce la présentation de Sylvie LEFÈVRE.

1) Présentation de la contribution du Centre des Jeunes Dirigeants

S. LEFÈVRE présente le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) qui est une association datant de 1938. Elle est composée aujourd'hui de 4 000 dirigeants en France dont 75 à Orléans avec en plus une section à Montargis. Elle est vice-présidente pour la Région Centre qui compte 550 membres. Il n'y a pas de limite d'âge pour être membre par contre il faut avoir moins de 45 ans pour être élu.

Le CJD développe l'idée que pour être plus attractif, il faut être plus performant : « avant d'attirer les entreprises extérieures, valorisons et améliorons les entreprises présentes sur le territoire ».

Elle présente les chefs d'Entreprise du CJD qui ont participé à la contribution. Elle explique que leur travail s'est basé sur leurs objectifs communs et sur leurs réflexions pour rendre le tissu économique plus performant afin de favoriser l'attractivité du territoire en communiquant sur les réussites et en clarifiant les atouts.

Elle présente les 5 axes qu'elle va développer dans sa présentation (voir document en annexe) :

- la formation
- l'exportation (pour lequel elle évoque le manque de communication des outils et des aides à l'exportation)
- faciliter les démarches administratives
- amplifier les services de proximité
- clarifier l'accès au financement

Elle conclut en reprenant les atouts principaux de l'agglomération : une chambre de commerce et d'industrie très efficace, une AggLO très créative, un Conseil Régional très motivé, des

institutions dynamiques, mais elle regrette qu'il n'y ait pas assez de coopération entre les institutions surtout sur la communication des atouts du territoire à mettre en valeur. Elle suggère qu'un événement international pourrait être organisé à Orléans.

Aline MERIAU intervient et cite les avancées faites en 2012 avec la création du G7 en 2011 et la signature de la charte économique. À la remarque de S. LEFÈVRE sur la non-participation du CJD au G7, A. MERIAU indique que les limites du Groupement ne sont pas fermées et qu'il peut, peut-être, être ouvert aux associations.

Ph. BEL interroge sur la définition du G7. G. GAUTHIER explique que c'est un groupe informel qui dispose néanmoins d'un logo, qui intervient une à deux fois dans l'année. Il regroupe les 3 chambres consulaires : chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie et chambre des métiers et de l'artisanat auxquelles s'ajoute la fédération du bâtiment, le MEDEF, l'UIMM et la CGPME. Les deux dernières actions sont la signature de la charte en décembre 2010 et la fête des 100 ans de l'apprentissage en octobre 2012 qui a réuni 600 chefs d'entreprise. La prochaine réunion aura lieu le 24 janvier. Elle aura pour but d'envisager les actions en 2013. Le but du G7 est de montrer une union entre les partenaires et de partager des idées.

R. BESSE indique que pour lui, tout ce qui a été listé dans la présentation du CJD a déjà été évoqué il y a 30 ans, au niveau ministériel ou au niveau départemental. Il cite les pépinières d'entreprises où il y a un accompagnement des entreprises de qualité qui pourraient, peut-être, être développées à une autre échelle.

Ph. BEL rappelle que lorsqu'il était jeune chef d'entreprise, il s'est retrouvé avec d'autres jeunes créateurs d'entreprises avec les mêmes questions que se pose le CJD actuellement. Ils ont « poussé les portes » et sont entrés dans les instances institutionnelles dans lesquelles ils ont pu obtenir les réponses à leurs questions.

Il explique ensuite qu'il a participé activement à la fête du bicentenaire de la C.C.I, avec Élisabeth Pinault notamment, et qu'il pensait à cette époque que les entreprises avaient conscience de toutes les actions que la C.C.I. lançait pour elles. Il s'est rendu compte de son erreur après une étude de retour d'image qui a indiqué clairement que les entreprises n'avaient aucune connaissance des actions menées.

Il conclut cette parenthèse en indiquant que pour lui il y a un manque de communication très important des instances vis-à-vis des entreprises et qu'il n'y a pas de prise de conscience de ce phénomène des dirigeants des instances. Il explique notamment que la C.C.I. a pour vocation d'aider les entreprises à exporter, mais celles-ci ne le savent pas toujours.

CE LEMAIGNEN remercie S. LEFÈVRE pour sa présentation d'éléments en faveur d'un développement de la stratégie économique. Pour lui, l'attractivité peut être approchée différemment. Est-ce l'image du territoire ou est-ce un ensemble d'éléments qui permettront aux territoires d'être plus performants ?

Le Président continue en expliquant que les structures publiques ou parapubliques sont à un tournant avec des évolutions législatives et réglementaires à venir, avec une crise financière des pouvoirs publics qui est importante et durable, avec également une crise économique majeure qui touche notre territoire jusqu'ici moins impacté.

Dans ce contexte, il a été décidé avec le Conseil Général, les deux AggLOs du département, les Communautés de Communes et les organismes du développement économique : l'ADEL, la Technopôle et la Chambre de Commerce, d'harmoniser les moyens d'actions pour faire en sorte d'avoir un organisme de développement économique unique. L'ambition est de définir une structure avant la fin du premier trimestre 2013. Pour cela, Il faut d'abord établir un diagnostic partagé et ensuite définir une stratégie de développement.

L'autre approche de la stratégie concerne la communication et l'image du territoire actuellement en cours d'étude qui devrait déboucher sur une marque commune. Les deux démarches se

renforceront mutuellement pour avoir un organisme unique et éviter ainsi les doublons afin d'avoir une meilleure lisibilité économique.

Le Président revient sur les deux événements majeurs organisés à Orléans et cités par S. LEFÈVRE : le Festival de Loire et Archilab. Le premier a d'abord été un événement local puis est devenu régional et s'étend maintenant vers l'Île de France. Il rassemble 600 000 personnes sur 5 jours et sa renommée s'est faite progressivement. Par contre, Archilab est un événement national, mais très spécialisé et coûteux à organiser. Toutefois, il s'interroge sur la finalité recherchée de l'événement : est-il souhaité un événement qui apporte une notoriété intellectuelle ou un événement convivial et festif qui rassemble les orléanais.

X. BEULIN revient sur la question de la gouvernance et sur la question de la communication. « Le faire savoir est-il à la hauteur du savoir-faire ? » Il explique que la mise en réseaux des T.P.E. agricoles a bien avancé sur le sujet peut-être du fait de leur structure. Compte tenu de la nécessaire rationalisation des moyens respectifs, les différentes organisations publiques, parapubliques et privées ont-elles étudié tous les moyens à mettre en œuvre pour développer un lien entre les différentes approches sociétales et environnementales.

L'approche territoriale peut-elle intervenir et croiser des services de nature transversale ou verticale, car pour lui le territoire est à l'intersection de cette problématique.

C. TREBAOL fait une parenthèse sur la région du Pas de Calais où elle était auparavant et où était mis en place un système de parrainage d'entreprises qui faisait le lien entre celui qui ne sait pas et celui qui sait. Le parrainage était un système orchestré par une la fondation privée, Nord Entreprendre, qui avait pour objet de financer des projets de création dans la mesure où ils avaient fait l'objet d'un accompagnement au moment de la création d'entreprise. C. TREBAOL témoigne de ce système dont elle a bénéficié pour son projet de création dans le secteur de l'immobilier et précise qu'elle a eu un accompagnement avant, pendant et après la création d'entreprise y compris dans le changement de région. En effet, le siège a déménagé en région parisienne et la démarche a été suivie.

S. LEFÈVRE mentionne le réseau Entreprendre dans lequel elle est affiliée, mais ce réseau agit plus sur la création et ne fait pas d'accompagnement dans le développement d'entreprise.

CE LEMAIGNEN indique qu'il y a une multitude d'initiatives dans le domaine économique qui sont le reflet d'un dynamisme important. Cependant, la crise actuelle aura l'avantage de permettre la suppression de certaines, car selon lui il y a trop d'associations qui œuvrent dans le même sens.

Ph. BEL regrette l'absence du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie à cette réunion. Il aurait pu répondre à un grand nombre de questions posées par S. LEFÈVRE. Il regrette l'image actuelle de la C.C.I. de « citadelle un peu fermée ».

Selon E. PINAULT, la CCI a changé et continuera de changer avec la répartition en région des financements. La C.C.I à Orléans vivra sur des projets vendus en commission. Ce qui est un changement profond.

Elle explique que l'accueil à la C.C.I. est différent et très encadré. Elle regrette le manque d'information et de communication sur ses actions. Elle suggère également une mutualisation à imaginer entre l'Agglo et la C.C.I.

Aline MERIAU n'est pas du même avis qu'E. PINAULT. Pour elle, la C.C.I. est dynamique et communique sur ses actions à travers différents supports et dans les réseaux. Par contre, elle la rejoint sur la non accessibilité de la C.C.I.

Ph. BEL suggère à S. LEFÈVRE de présenter la contribution du CJD à D. GUILLERMIN. CE. LEMAIGNEN précise que l'Agglo se joindra à la C.C.I pour répondre aux questions posées. A. MERIAU suggère d'associer la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (C.M.A), mais le Président préfère que le périmètre ne soit pas élargi pour l'instant.

P. ALLORANT indique que lorsqu'une structure est en phase de réforme interne, elle a des difficultés à se tourner vers l'extérieur. Il revient sur l'époque où l'université avec le Doyen JACQUOT ont mis en place le système de professionnalisation en 1975. Il n'y avait pas eu de communication parce que l'université n'avait pas fait ce choix de communiquer sur cette action. Il revient également sur l'intersection des territoires évoquée par X. BEULIN. Pour P. ALLORANT, il y a deux types de territoires : l'unipolaire et le bipolaire. En région Centre, à la différence des autres régions, il y a deux métropoles, à savoir Orléans et Tours et il est par conséquent difficile pour le Conseil Régional de communiquer uniquement sur une des deux villes.

Ph. BEL revient sur le parrainage cité dans le document de S. LEFÈVRE. Selon lui, il y a des territoires où le parrainage est une tradition, notamment le territoire vendéen. Les grandes entreprises parrainent les plus petites, ce qui est une bonne manière d'aider à l'effervescence économique notamment pour l'exportation.

Il revient sur une étude, faite il y a quelques années, qui développait l'idée d'associer des PME enracinées localement à des grandes entreprises puissantes en plein développement. Ces dernières avec leurs capacités d'entraînement pouvaient aider les PME à se développer en échange d'une aide à l'enracinement des grandes structures.

CEL cite le dynamisme des parcs d'activités de l'agglomération qui crée de vrais parrainages.

Aline MERIAU intervient et cite la création d'un réseau de marraines sur demande de la Préfecture par l'intermédiaire de l'association Voy'Elles, créé en 2011. Les profils des parrains des réseaux existants (EGEE) ne correspondant pas aux profils des nouveaux créateurs. 9 marraines ont été formées et désignées pour accompagner et soutenir 9 jeunes créatrices situées dans le Loiret. Ce système sera développé en 2013.

2) Présentation des réponses à la question posée par CE. LEMAIGNEN sur les axes de différenciation stratégique pour Orléans.

Ph. BEL rappelle que CE LEMAIGNEN avait posé cette question lors de la réunion précédente. À la suite des réponses de certains membres, Ph. BEL a fait une synthèse qu'il lit à l'assemblée. Il cite :

E. PINAULT et sa volonté de maintenir Orléans en tant que capitale régionale du commerce.

P. ALLORANT a mis en évidence le campus universitaire unique en France pour ses qualités environnementales et scientifiques en lien avec les entreprises innovantes, la richesse patrimoniale et environnementale de la « patrimoine vallée » et une réserve de matière grise et de main-d'œuvre hautement qualifiée. Sur ce dernier point, Ph. BEL demande des précisions à P. ALLORANT qui explique qu'Orléans et Olivet sont les deux seules villes proches de Paris avec une population supérieure de 20 000 habitants et ayant des atouts environnementaux (Loire, Sologne, proximité de Paris) à avoir un pourcentage aussi élevé de population avec un niveau d'études Bac + 2.

Ph. BEL lit ensuite un résumé des contributions de R. BESSE, J. DUNIS, J. PICARD et de M. L'HEUDE qui intervient pour souligner qu'Orléans n'a pas qu'un seul atout, mais en a une multitude. Il s'interroge toutefois sur l'association des orléanais à leur ville. Il fait cette remarque à la suite de son passage à l'exposition « Orléans en 2025 ». En effet, il a constaté une multitude de projets pour Orléans, mais a regretté que peu d'architectes orléanais aient été sollicités pour les réaliser.

CE LEMAIGNEN rappelle que certains d'entre eux ont été associés pour réaliser les opérations du projet d'AggLO.

Tirant profit de ces contributions il apparaît que, parmi les grandes villes de même importance, Orléans serait unique (ou presque) dans trois domaines :

- **le campus** dont les qualités environnementale et scientifique ne se retrouvent nulle part ailleurs en France : sa synergie avec trois grands organismes de recherche, ses liens étroits avec les entreprises innovantes, dans un tissu économique encore puissant, constituent un ensemble de caractéristiques exceptionnelles.
- réserve de **matière grise** (et de main-d'œuvre qualifiée) confirmée par la place sur le territoire des sièges sociaux de niveau national ou international.
- un **environnement remarquable** pour une ville à 1 heure de Paris (seulement 35' dans l'avenir) cumulant à la fois plusieurs composantes environnementales très rarement réunies :
 - diversité biologique des espaces naturels
 - diversités culturelle et architecturale
 - disponibilité d'espaces d'accueils des activités économiques

Le choix fait par LVMH d'implanter son centre de recherche et d'innovations de toutes ses filiales et activités mondiales à Orléans (projet Helios en cours de réalisation) reste à cet égard remarquable et apparaît **comme le résultat de l'interaction de ces trois domaines de différenciation**.

Reste à préciser et qualifier, puis à nommer cet axe stratégique d'attractivité fondé sur l'interaction de trois piliers : la recherche, l'environnement et les hommes.

Pourquoi ne pas reprendre à notre compte le concept de la « Métropole Jardin » dont les aménageurs avaient rêvé pour l'axe ligérien Orléans Blois Tours ?

Orléans, le jardin de l'innovation ?

Orléans, le jardin de l'économie innovante ?

Ph. LELOUP intervient, car il a remarqué qu'Orléans souhaite attirer des entreprises sur son territoire, mais selon lui, une fois l'entreprise installée, la ville ne s'intéresse plus à elle et passe à la suivante. Il n'y a pas de pérennisation de l'ancrage de ces nouvelles entreprises dans le tissu industriel contrairement à d'autres villes comme à Tours où les entreprises locales sont bien ancrées.

Pour CE LEMAIGNEN, « l'herbe n'est pas plus verte ailleurs ». Il considère en effet que les projets tourangeaux ne sont pas uniquement réalisés par des architectes de Tours ou des entreprises locales. Malgré tout, il reconnaît dommageable qu'à Orléans, il n'y ait pas plus de projets réalisés par des acteurs orléanais, mais il souhaite que ces propos soient objectivés.

Il remercie les contributeurs pour l'ensemble de leur travail. Il rappelle l'objectif de la démarche qui est d'unifier les outils économiques.

La démarche a également le but de trouver des éléments d'attractivité du territoire afin de savoir ce qui peut donner envie à un orléanais de se développer à Orléans et ce qui peut donner envie à un non-Orléanais d'investir la ville. Pour trouver une marque, il faut aussi, selon le président, trouver l'élément unique qui différencie Orléans et son territoire des autres villes.

CE LEMAIGNEN rappelle la démarche de recherche de signature initiée par l'AggLO avec l'Adel et le Conseil Général et avec Médiascopie. Il annonce qu'un récit du territoire a été établi, ou plus précisément, un « mapping du territoire » composé de mots qualifiant le territoire et qui sera présenté le 27/02/2013 en Conseil de Communauté, puis au prochain Conseil de Développement début mars.

Il explique que définir une dimension unique est très compliqué. Il revient sur l'évocation de M. L'HEUDE, à savoir, « la conjugaison des diversités » qui correspond très bien à ce qu'a évoqué Denis Muzet de Médiascopie avec « un territoire de compléments ».

Il remercie encore les contributeurs du Conseil de Développement qui ont apporté des notions supplémentaires et complémentaires à la démarche de marketing territorial.

À la question de Ph. BEL sur le devenir des documents réalisés par le Groupe de travail, CE. LEMAIGNEN répond qu'il est possible de les diffuser. Il explique ensuite que la gouvernance de la démarche est en cours d'harmonisation. Un travail de diagnostic et de stratégie de développement des moyens économiques va être engagé par la suite.

Le Président propose qu'un retour de ce travail soit fait lors d'une soirée fin février – début mars associant les membres du Conseil de Développement, les ambassadeurs de l'Agglo et Médiascopie. Il propose également qu'un débat sur les éléments de stratégie économique ait lieu lors de la séance du Conseil de Développement du 11/03/2013.

Ph. BEL annonce ensuite les dates des séances du Conseil de Développement pour l'année 2013 sur le créneau de 17 h 00 à 19 h 00 :

Lundi 11 mars 2013
Lundi 24 juin 2013
Lundi 30 septembre 2013
Lundi 25 novembre 2013

Ph. BEL annonce ensuite l'intervention de Marielle CHENESSEAU qui apporte un complément d'information sur le risque inondation pour les entreprises demandées lors de la réunion du 24 septembre 2012. Elle présente un document joint en annexe.

Elle explique que la particularité du risque inondation concerne le cœur de l'agglomération orléanaise, surtout entre la Loire et le Loiret et concerne 14 communes. Elle détaille les risques et explique le travail fait avec différentes cartes et les éléments des 3 précédentes crues.

Elle présente ensuite certaines données : 67 000 habitants concernés, 3 800 entreprises et plus de 20 000 emplois directs, 15 000 hectares de cultures. En dégâts directs, cela représente 1,8 milliard d'euros.

Un certain nombre d'actions sont étudiées pour réduire la vulnérabilité du territoire. Une des démarches proposées, dans le cadre d'un programme européen est initiée par l'Établissement Public de Loire (EPL). Il s'agit de la démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents. L'objectif est d'assurer la réalisation de plus de 3 000 diagnostics et aider les entreprises à réduire de façon concrète leur vulnérabilité. Les budgets mis à disposition sont 3,5 millions d'euros pour le diagnostic et 2,3 millions d'euros pour la mise en place de mesures.

Actuellement 1 443 diagnostics ont été demandés et 1 187 ont été réalisés (données du 21/03/2012). Sur le secteur d'Orléans, 150 diagnostics ont été réalisés. Pour l'EPL, il a été très difficile de motiver les entreprises à demander ce diagnostic hormis dans le val d'Orléans. En effet, les chefs d'entreprise se sont montrés plus intéressés, peut-être parce que plusieurs acteurs intervenaient sur la sensibilisation à ce moment-là.

Elle détaille ensuite les secteurs qui se sont le plus mobilisés ainsi que le bilan en termes de mesures organisationnelles et structurelles.

J. PICARD questionne sur les moyens d'alerte. M. CHENESSEAU répond que les moyens d'agir sur les aléas sont faibles :

- construction de grands ouvrages comme les barrages,
- la remise en état des digues,
- nettoyage du fleuve.

La politique du gouvernement actuelle n'est plus la construction de grands ouvrages, mais la réduction de la vulnérabilité.

Ph. BEL remercie M. CHENESSEAU pour sa présentation d'éléments complémentaires.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 26/11/2012

Ph. BEL interroge l'assemblée sur ses remarques éventuelles quant au compte-rendu de la précédente réunion qui, sans retour, est adopté à l'unanimité.

Nomination du secrétaire de séance

Ph. BEL procède à la désignation d'un secrétaire de séance. Par collège et par ordre alphabétique, c'est C. GUILLIER qui est désigné et qui accepte pour le collège Vie économique et Sociale.

La séance est levée à 19h00.

La prochaine réunion plénière du Conseil de Développement se déroulera le 11 mars 2013 de 17h à 19h